

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=HYP&ID_NUMPUBLIE=HYP_001&ID_ARTICLE=HYP_001_0303

« Bruits alarmants » et « fausses nouvelles » dans la France du XIXe siècle (1814-1870)

par François PLOUX

| Publications de la Sorbonne | Hypothèses

2000/1 -

ISSN 1298-6216 | ISBN 2-85944-414-9 | pages 303 à 314

Pour citer cet article :

— Ploux F., « Bruits alarmants » et « fausses nouvelles » dans la France du XIXe siècle (1814-1870), *Hypothèses* 2000/1, , p. 303-314.

Distribution électronique Cairn pour Publications de la Sorbonne.

© Publications de la Sorbonne. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

« BRUITS ALARMANTS » ET « FAUSSES NOUVELLES » DANS LA FRANCE DU XIX^e SIÈCLE (1814-1870)

François PLOUX*

Il a été récemment démontré tout ce qu'une analyse des rumeurs pouvait apporter à des travaux traitant de questions aussi diverses que l'histoire de la peur, de l'opinion publique ou des révoltes populaires. Cependant, rares sont les chercheurs s'intéressant aux rumeurs qui ont explicitement intégré leur réflexion à un questionnement plus global sur l'histoire des imaginaires sociaux¹. Pourtant, un travail sur la rumeur peut doublement contribuer à l'exploration de ce domaine de recherche.

En effet, dans la mesure où une rumeur est le produit de l'imaginaire d'une société ou d'un groupe déterminé², le repérage de cette rumeur, puis le décryptage de son sens caché permettent de mettre au jour quelques caractéristiques du système de croyances dont elle est l'expression.

Mais, d'autre part, la rumeur, en se diffusant dans l'espace social et dans le temps, contribue à son tour à alimenter, à entretenir, à façonner cet imaginaire dont elle émane. L'analyse de l'émergence et de la circulation des rumeurs offre ainsi la possibilité de mieux saisir certains des mécanismes qui sont à l'œuvre dans la production et la reproduction des croyances et des représentations collectives.

L'étude des modalités de diffusion des rumeurs ainsi que celle de leur contenu implicite ayant été abordées – ou plus exactement esquissées – ailleurs³, on ne reviendra pas ici sur ces questions. Dans les paragraphes qui suivent, on s'efforcera d'abord d'évoquer quelques-uns des problèmes de méthode que pose, en histoire du XIX^e siècle, la constitution d'un corpus de rumeurs. On tentera ensuite de dégager quelques caractéristiques fondamentales, quelques traits invariants, de ce corpus⁴.

* Maître de conférences en histoire contemporaine, Université de Bretagne-Sud.

1. Une exception toutefois : dans l'analyse qu'il propose des imaginaires sociaux, Bronislaw Baczko accorde une large place à l'étude des rumeurs : *Les imaginaires sociaux. Mémoires et espoirs collectifs*, Paris, 1984. Voir en particulier les pages 38 à 46.

2. « Une fausse nouvelle », écrit Marc Bloch à propos de celles qui circulaient durant la Première Guerre mondiale, « naît toujours de représentations collectives qui préexistent à sa naissance », dans M. BLOCH, *Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre*, Paris, 1999, p. 48-49.

3. F. PLOUX, « L'imaginaire social et politique de la rumeur dans la France du XIX^e siècle (1815-1870) », *Revue historique*, CCCII/2 (avril-juin 2000), p. 395-434.

4. Le présent article est une version étoffée et quelque peu remaniée de la première partie de notre communication à la journée d'étude du 22 mars 2000. La seconde partie, dans laquelle nous nous étions efforcé d'illustrer le sens de notre démarche à partir de l'exemple des

L'exploitation des archives de la répression

On peut envisager d'exploiter trois types de documents pour constituer un corpus de rumeurs : la presse périodique ; le témoignage des contemporains (pensons aux récits que nous ont laissés ceux qui ont vécu le choléra de 1832) ; et, surtout, les archives de l'Administration (correspondance des préfets, rapports de police ou de gendarmerie, archives judiciaires⁵).

Étudier la rumeur à partir de ces témoignages écrits et indirects soulève toutefois un certain nombre de problèmes. Le caractère forcément incomplet de l'information que l'on y puise ne permet de reconstruire que très approximativement le processus de diffusion d'une rumeur. Il est très difficile de se faire une idée précise de la manière dont elle circule dans l'espace physique ou social, et l'on ignore à peu près tout des modifications que subit le contenu du message en se diffusant⁶. La transcription écrite d'une information qui circule pour l'essentiel par le bouche à oreille est elle aussi problématique. Ces traces écrites auxquelles on est pourtant bien forcé d'avoir recours nous livrent une représentation figée, statique, d'un phénomène par nature dynamique. On perçoit bien, à la lecture des comptes rendus, procès-verbaux ou rapports périodiques rédigés par les fonctionnaires publics à l'attention d'un ministre ou d'un supérieur hiérarchique, tout le travail de reconstruction qui est à l'œuvre dans cette simple opération d'écriture. Nos informateurs, en effet, sont presque toujours en position d'extériorité par rapport à une croyance à laquelle ils n'adhèrent pas. Le contenu du message de la rumeur est résumé, tronqué, voire même délibérément tu par le fonctionnaire dont on soupçonne la gêne qu'il éprouve à faire état de bruits qu'il qualifie de « ridicules » ou d'« absurdes ». En outre, ces documents, qui sont rédigés en français, ne nous disent rien de la manière dont les nombreuses rumeurs, qui ont connu une diffusion nationale ou trans-régionale, ont pu circuler à l'intérieur d'un espace linguistique encore hétérogène.

Des trois séries de documents dont nous venons de mentionner l'existence, c'est la dernière qui s'avère la plus riche. La correspondance qu'échangeaient soit entre eux, soit avec leur ministre de tutelle (garde des Sceaux ou ministre de l'Intérieur), les magistrats du parquet d'une part, les

rumeurs ayant circulé sous le Second Empire reprenait une précédente publication, à laquelle nous nous permettons de renvoyer le lecteur : F. PLOUX, « Imaginaire politique et représentations sociales : les rumeurs dans les campagnes françaises sous le Second Empire », *Ruralia*, 5 (1999), p. 33-54.

5. La publication ou la reproduction de « fausses nouvelles » constitue, en particulier sous la Restauration et sous le Second Empire, un délit passible de poursuites devant un tribunal correctionnel.

6. On sait cependant avec quel luxe de détails Georges Lefebvre est parvenu, au terme d'un remarquable travail d'érudition, à reconstituer la diffusion des courants de la Grande Peur depuis les six épices de la rumeur. G. LEFEBVRE, *La Grande peur de 1789*, Paris, 1988. Voir notamment le chapitre 6, pages 191-218.

préfets et sous-préfets d'autre part⁷, signale fréquemment l'existence de rumeurs, même si le mot « rumeur » n'est presque jamais employé dans le sens particulier que nous lui donnons d'une production de l'imaginaire social. Les procureurs, les préfets ou les officiers de gendarmerie parlent de « fausses nouvelles », de « faux bruits », de « bruits alarmants » ou « absurdes », parfois encore de « fables ». Ils désignent, en employant ces termes, une information qu'ils définissent non par son origine⁸ ou son mode de diffusion, mais plutôt par son contenu (celui-ci présentant une distorsion, un écart, par rapport à la réalité) et par son impact éventuel sur l'opinion publique.

C'est en utilisant cette source particulière, et en raison précisément de sa richesse, que nous avons constitué un corpus de plusieurs milliers de rumeurs. Toutefois, il est peu probable que l'exploitation de ces seuls documents permette de collecter un échantillon rigoureusement représentatif des rumeurs qui ont circulé dans les premières décennies du XIX^e siècle. Cette correspondance, en effet, a été rédigée dans un but bien précis : renseigner le pouvoir central sur l'état de l'opinion publique dans les provinces. Elle manifeste par conséquent une certaine propension à enregistrer les rumeurs qui sont perçues par ceux qui en font mention – et parfois à tort d'ailleurs – comme potentiellement subversives pour l'ordre politique et social en place. En outre, la législation relative à la reproduction des « fausses nouvelles » circonscrit une catégorie particulière de rumeurs : celles qui sont susceptibles de répandre des inquiétudes parmi les habitants et d'ébranler leur loyauté à l'égard du pouvoir. Une catégorie dont on peut donc supposer qu'elle est surreprésentée dans les dossiers d'archives. Prenons l'exemple de l'article 8 de la loi du 9 novembre 1815, dont l'application est destinée à faire obstacle au déferlement des rumeurs qui se sont abattues sur le pays depuis le rétablissement de Louis XVIII sur le trône. Il y est précisé que : « Sont coupables d'actes séditieux toutes personnes qui répandraient ou accrédi- teraient, soit des alarmes touchant l'inviolabilité des propriétés qu'on appelle nationales, soit des bruits d'un prétendu rétablissement des dîmes ou des droits féodaux, soit des nouvelles tendant à alarmer les citoyens sur le maintien de l'autorité légitime et à ébranler leur fidélité ». L'article 15 du décret du 17 février 1852 prévoit quant à lui des peines d'amende ou d'emprisonnement pour les individus coupables de publication et de reproduction « de mauvaise foi » de nouvelles de nature à troubler la paix publique. Les rapports périodiques des préfets du Second Empire – l'une des sources les plus riches pour l'histoire de la

7. Ces documents sont conservés, ainsi qu'un certain nombre de rapports de gendarmerie, dans les séries F7, BB18, BB21, BB22, BB24, et BB30 des Archives nationales, ou encore dans la série M des dépôts départementaux.

8. Même s'il est précisé par ailleurs que ces rumeurs sont le fruit d'une manipulation de la « crédulité » populaire par la « malveillance » (entendez : par les adversaires politiques du pouvoir en place).

rumeur au XIX^e siècle – sont rédigés d'après un modèle où figure en bonne place une rubrique « propos séditieux et fausses nouvelles »⁹.

Toute tentative d'approche « globale » du corpus constitué à partir des archives de l'administration préfectorale ou judiciaire suppose donc qu'on fasse preuve d'une grande prudence : l'échantillon sur lequel nous travaillons ne restitue sans doute qu'une image déformée et tronquée de la réalité de la rumeur.

Chronologie de la rumeur

La volonté que manifestent en permanence les autorités locales et nationales d'enrayer la prolifération des rumeurs en s'appuyant sur une législation répressive témoigne à elle seule de l'ampleur du phénomène¹⁰. La circulation des rumeurs, cependant, n'a cessé de varier en intensité au cours des premières décennies du siècle. Il est à vrai dire tout à fait impossible d'apprécier les fluctuations de la fréquence annuelle des rumeurs en construisant une série statistique homogène : certaines rumeurs circulent quelques heures à peine dans les limites d'un canton, d'une commune ou d'un quartier ; d'autres, au contraire, agitent des provinces entières pendant plusieurs mois, parfois plusieurs années. En outre, en sériant les données archivistiques, on prend le risque de comptabiliser plusieurs fois différentes variantes d'une même rumeur. Surtout, les fluctuations du nombre de rumeurs mentionnées dans les archives de la Justice ou de la Police traduisent sans doute, tout autant que les variations « réelles » de l'activité «umorale», le caractère plus ou moins intense ou plus ou moins efficace de l'emprise exercée par la police et la justice sur la société civile. Prenons l'exemple du Second Empire. Le dépouillement de la correspondance des magistrats et des préfets paraît indiquer une brutale augmentation du nombre des fausses nouvelles à partir de la première année du règne. Cette période d'intense circulation des rumeurs persiste jusqu'en 1860. Elle correspond par conséquent à la phase autoritaire du régime. Mais, précisément, dans quelle mesure ne faut-il pas imputer cette multiplication du nombre de rumeurs mentionnées dans les archives aux conditions mêmes de la vie politique ? On assiste effet, au lendemain du coup d'État de décembre 1851, à la mise en place d'un régime répressif. En outre, le pouvoir impérial, dont la légitimité repose sur l'adhésion populaire à la personne de l'Empereur, est particulièrement soucieux de connaître l'état d'esprit des populations. Les procureurs généraux et les préfets informent régulièrement le gouvernement de la circulation des rumeurs dans leur ressort. Et les individus soupçonnés d'avoir colporté des fausses nouvelles, parce qu'ils sont perçus comme les

9. Modèle reproduit dans : B. LE CLÈRE, V. WRIGHT, *Les préfets du Second Empire*, Paris, 1973, p. 351.

10. Mais, dans le même temps, et de manière très paradoxale, le pouvoir ne cesse d'être à l'écoute de ce que dit la rumeur, comme en témoignent les directives ministérielles qui recommandent aux préfets et aux procureurs de rendre compte de ces rumeurs.

instruments plus ou moins volontaires d'une entreprise de manipulation de l'esprit public à des fins subversives, font l'objet de poursuites¹¹.

Toute tentative d'interprétation des variations observées dans la fréquence des rumeurs est par conséquent délicate. Pour rendre compte de ces variations, on peut malgré tout essayer d'avancer d'autres éléments d'explication que ceux qui se réfèrent aux seules modalités de constitution des fonds documentaires. Le dépouillement des archives de l'Administration permet de dégager une chronologie de la rumeur, qui fait alterner des périodes d'intense circulation des rumeurs et des périodes beaucoup moins agitées. En fait, l'éclosion d'une rumeur résulte de la conjonction de facteurs qui s'inscrivent dans des temporalités différentes. C'est la superposition de ces facteurs à une époque déterminée qui crée des conditions favorables à la multiplication des rumeurs.

La fréquence des rumeurs doit d'abord être mise en relation avec les modalités de la diffusion de l'information dans la France du XIX^e siècle. Certes, au cours des cinq ou six premières décennies du siècle, les conditions d'accès à l'information ne cessent de s'améliorer, du fait, notamment, de la mise au point du télégraphe électrique, de la modernisation du système des transports et du développement de la presse à grand tirage. Toutefois, le système informationnel demeure, dans son ensemble, très archaïque : l'information est rare, sa diffusion est lente et, en raison d'un taux d'analphabétisme encore élevé, emprunte habituellement le canal du bouche à oreille. Dans les communes rurales les plus reculées, les modalités de diffusion des fausses nouvelles ne diffèrent guère de celles de l'information vraie.

Mais, davantage encore peut-être que la manière dont circule l'information, c'est le décalage entre la rareté de cette information et le désir que manifestent les populations d'être tenues informées du cours des événements qui explique la fréquence des rumeurs. Celles-ci viennent en quelque sorte combler un vide informationnel. Les habitants des campagnes en particulier, qui sont généralement illettrés, sont toujours très attentifs au moindre signe visible, au détail minuscule, qu'ils perçoivent comme un indice susceptible de contenir des éléments d'information ; cet indice est alors décrypté, décodé, interprété en fonction des attentes ou des peurs qui obsèdent les paysans. Cette extrême attention au visible et à l'insolite suscite toutes sortes de rumeurs : l'exposition de fleurs, de grappes de raisins et de gerbes de blés dans les églises des Charentes et de la Dordogne est à l'origine de la rumeur d'un rétablissement de la dîme qui circule dans cette région au printemps 1868 ; en avril 1820, la présence d'un architecte dessinant d'antiques châteaux aux environs de Figeac est interprétée par les paysans de cette

11. Nous avons évoqué l'article 15 du décret de février 1852, destiné à l'origine à réprimer les délits de fausse nouvelle dans la presse, mais qui est principalement utilisé pour sanctionner la reproduction orale de fausses nouvelles. Les rapports rédigés par les procureurs généraux à l'attention du garde des Sceaux au sujet de l'application de ce décret sont conservés aux Archives nationales sous les cotes BB30 434 et 435. Il faut toutefois souligner que l'article 15 du décret de 1852 reproduit presque mot pour mot une loi de juillet 1849.

région comme le signal du rétablissement de la féodalité et de la restitution des biens nationaux à leurs anciens propriétaires ; et il n'est guère d'enquête ou de recensement opéré par les agents de l'administration qui ne donne lieu à des rumeurs de nouvelles taxes¹².

À ces conditions « structurelles » de l'émergence des rumeurs se superposent des facteurs plus conjoncturels. C'est presque toujours lorsque sévit une disette ou une épidémie, en période de guerre ou de tensions internationales, ou encore lorsque le pays est en proie à des bouleversements politiques que les rumeurs se mettent à circuler. La perception d'une menace, un sentiment d'incertitude face à l'avenir, favorisent la production d'un discours qui vise à donner sens à une situation confuse, ou qui anticipe – en prophétisant – sur un avenir incertain et inquiétant. Par conséquent, la succession des crises économiques, des phases de tension politique, des guerres et des épidémies, dessine, en traits très grossiers, la chronologie de la rumeur dans la France du XIX^e siècle.

On peut distinguer, entre 1814 et 1870, sept grandes vagues de rumeurs :

– En 1815-1817 (période marquée par la réaction ultra-royaliste, l'occupation du territoire par les armées alliées et une grave crise frumentaire), on assiste à une multiplication spectaculaire des « fausses nouvelles ». Plusieurs thèmes s'entrecroisent en un écheveau complexe, mais c'est celui du retour de Napoléon I^{er} qui s'impose comme motif principal.

– Les succès enregistrés par l'opposition libérale aux élections législatives partielles et la volonté de la droite de remettre en cause la loi électorale de 1817 (volonté qui est présentée par la propagande des libéraux comme devant préluder au rétablissement de l'Ancien Régime) provoque la multiplication de rumeurs en 1819-1820.

– Les rumeurs annonçant le retour de Napoléon, qui s'étaient estompées dès 1818, connaissent une ultime flambée au printemps 1823, c'est-à-dire au moment de l'expédition française en Espagne.

– L'épidémie de choléra de 1832 s'accompagne, dans plusieurs pays d'Europe, de rumeurs d'empoisonnement des fontaines publiques. En France, le contexte politique (agitation républicaine, révoltes ouvrières) a sans doute favorisé sinon l'émergence, du moins la diffusion de cette rumeur.

– Au printemps 1848, et plus particulièrement au lendemain des journées de juin, des rumeurs annonçant l'approche de « partageux » et de « brigands » provoquent quelques paniques locales.

– Dans les premières années du Second Empire, trois facteurs ont contribué à créer un climat favorable à la prolifération des rumeurs : la

12. Quelques exemples sont évoqués dans F. PLOUX, « L'imaginaire social et politique [...] », *op. cit.*, p. 399-401.

guerre de Crimée, la réapparition du choléra et l'augmentation du cours des céréales en 1854-1855¹³.

– La guerre franco-prussienne de 1870, enfin, a déclenché une ultime flambée rumorale.

On observera cependant que la chronologie dont nous venons de dessiner les principales inflexions n'épouse qu'assez imparfaitement celle des grandes crises politiques ou économiques de la période. Les rumeurs sont rares en 1830 et 1831¹⁴. La disette de 1846-1847, à l'inverse de celles qui ont sévi à l'époque du règne de Napoléon III, a suscité toutes sortes de troubles, mais assez peu de rumeurs. La période, pourtant très agitée, de la Seconde République, paraît elle aussi avoir été assez pauvre en rumeurs, à l'exception toutefois des semaines qui ont suivi la répression des journées de juin 1848. C'est que l'émergence d'une rumeur n'est jamais une réaction mécanique à un stimulus¹⁵. Les populations, d'abord, ne sont amenées à discourir sur un événement que dans la mesure où elles se sentent concernées. D'autre part, la circulation de rumeurs – rumeurs qui interprètent, explicitent, commentent, et finalement donnent un sens à l'événement – ne se manifeste qu'à condition que se fasse sentir la nécessité d'une interprétation divergente par rapport à la réalité.

On peut illustrer cette idée à partir de l'exemple du Second Empire. Le caractère répressif du régime issu du coup d'État du Deux-Décembre, on l'a vu, explique sans doute en partie l'augmentation du nombre de rumeurs consignées dans la correspondance des procureurs et des préfets. On peut toutefois se demander pourquoi cette plus grande fréquence des rumeurs ne se manifeste pas dès le mois de juin 1849, lorsque s'est mis en place le dispositif de répression du mouvement républicain. Et si l'emprise policière du régime s'est sans doute desserrée sous l'Empire libéral, la diminution du nombre de rumeurs après 1860 est trop brutale pour ne pas avoir une autre signification. C'est en analysant les attitudes psychologiques qui sont au principe de la circulation de ces rumeurs qu'on peut saisir les raisons de leur fréquence sous l'Empire autoritaire¹⁶. Il convient pour cela d'évoquer les réflexions d'Alain Corbin au sujet de la culture politique des paysans bonapartistes de la Dordogne¹⁷. Alain Corbin observe que la relation qui liait le peuple des campagnes au souverain était perçue, dans ce département, comme fondée sur un échange : les paysans votaient pour l'Empereur, et ce dernier, en retour, leur dispensait ses largesses. Surtout, les habitants des campagnes percevaient la détection et la dénonciation des ennemis de

13. L'ultime cherté de 1868 a également donné lieu à quelques rumeurs.

14. Des bruits annonçant le rétablissement de la dîme et des droits féodaux ont cependant précédé la chute de Charles X.

15. C'est cependant la thèse qu'avancent les observateurs de l'époque : la rumeur, selon eux, ne peut être attribuée qu'à l'action de certains opposants politiques qui manipulent une population crédule et passive.

16. Pour plus de détails, voir F. PLOUX, « Imaginaire politique et représentations sociales [...] », *op. cit.*

17. A. CORBIN, *Le village des cannibales*, Paris, 1990.

l'Empereur (qui étaient aussi les leurs) comme s'intégrant à cette relation de réciprocité, à cette économie du don et du contre-don. Or, précisément, la rumeur était l'un des vecteurs – le principal, peut-être – de cette dénonciation : il y était surtout question de complots ourdis par les notables (les nobles et les curés notamment) contre la vie de l'Empereur. Les paysans, en dévoilant, par le biais de rumeurs, les intrigues qui se tramaient contre l'Empereur, remplissaient la mission qui était la leur dans la relation de réciprocité sensée les lier à Napoléon III. En outre, la nécessité devant laquelle le régime issu du coup d'État du Deux-Décembre s'est trouvé de devoir gouverner, à tous les échelons du pouvoir, en s'appuyant sur les notables ralliés, a contribué à brouiller cet idéal d'une réciprocité directe entre Napoléon III et les paysans. La réalité politique du Second Empire était en totale contradiction avec cette représentation d'un gouvernement impérial venant saper la tutelle exercée par les grands notables sur les communautés paysannes. Les rumeurs faisant état de complots ecclésiastiques ou nobiliaires contre la vie de l'Empereur, parce qu'elles exprimaient la conviction que ces complots se tramaient dans la sphère du pouvoir, témoignent certes de la conscience qu'avaient les paysans de la place accordée aux notables ralliés dans le dispositif politique et administratif du régime. Mais, en même temps, elles ont contribué à produire la fiction d'un conflit entre l'Empereur et ces notables. À la réalité objective d'une collusion, sous l'Empire autoritaire, entre les élites traditionnelles et le régime, ces rumeurs venaient opposer un imaginaire des rapports de force socio-politiques, plus conforme à l'idée que les paysans se faisaient de la nature du régime fondé par Louis-Napoléon Bonaparte.

L'imaginaire politique et social de la rumeur

De manière générale, l'information que colporte la rumeur fait référence à des faits ou à des événements qui intéressent ou qui impliquent directement l'ensemble de la population du pays, et dont on peut dire qu'ils sont de nature politique : il y est question du pouvoir, de la diplomatie, mais aussi des relations entre les catégories sociales au sein de la nation. On a distingué, pour plus de clarté, quatre grandes rubriques ou ensembles de motifs :

– Les rumeurs faisant état de bouleversements dans la sphère du pouvoir sont particulièrement fréquentes. Il est souvent question de changements à la tête de l'État : l'annonce de la mort du roi constitue, par exemple, un grand classique de la rumeur ; à l'inverse, on ne cesse de répéter, dans les premières années de la Seconde Restauration, que Napoléon s'approche à la tête d'une puissante armée de Turcs ou d'Américains. Sous le Second Empire, certaines rumeurs évoquent une maladie dont souffrirait l'Empereur, sa fuite à l'étranger, ou encore la proclamation de la République. Cependant, on a vu qu'à l'époque du règne de Napoléon III, c'est le thème du complot qui revient le plus souvent : un complot qui viserait à

déstabiliser le pouvoir ou à assassiner l'Empereur. Le thème de l'émeute populaire est lui aussi très fréquent. Et c'est toujours dans les mêmes villes (Paris, bien sûr, mais aussi Lyon et Grenoble) que la rumeur situe de tels événements.

– Aux rumeurs faisant état d'un nouvel impôt ou de l'augmentation de la charge fiscale – deux motifs qui s'inscrivent dans une très longue tradition¹⁸ – il faut associer celles qui annoncent le rétablissement de la dîme et des rentes féodales (elles sont souvent associées à la crainte de la restitution des biens nationaux à leurs anciens propriétaires).

– La crainte de la guerre, et, davantage encore, le déroulement des opérations militaires, suscitent habituellement toutes sortes de rumeurs : alliances occultes avec l'ennemi, trahisons, levée de conscrits, désastre militaire, atrocités commises sur les soldats faits prisonniers, invasion du territoire national par les puissances ennemies, etc. La rumeur colporte en outre tout un imaginaire des relations internationales, particulièrement riche et fantaisiste au lendemain de la seconde abdication de Napoléon I^{er}.

– On peut grouper sous une même rubrique les rumeurs qui dénoncent l'hostilité des élites sociales à l'égard du « peuple¹⁹ ». Ces rumeurs fonctionnent selon un principe d'imputation : elles attribuent à l'action malveillante des membres du clergé, de la noblesse, des représentants de la bourgeoisie ou du pouvoir la responsabilité des calamités dont sont victimes les populations. Ce sont les élites qui, délibérément, entretiennent la hausse du cours des céréales, soit pour s'enrichir aux dépens des pauvres, soit tout simplement pour provoquer une famine ; ce sont elles encore qui répandent du poison dans l'eau des fontaines.

De cette rapide énumération des grandes catégories thématiques, il ressort que l'imaginaire de la rumeur est essentiellement un imaginaire social et politique, au sens où il met en scène, dans un récit allégorique, des groupes sociaux et des acteurs politiques – le peuple, les notables, le roi, l'empereur, les ministres ou les députés – qui sont appréhendés dans leurs relations réciproques. En fait, lorsqu'on passe de l'évocation des motifs narratifs à l'analyse du contenu du message, qui est parfois implicite, on observe que la quasi-totalité des rumeurs, et plus particulièrement celles qui circulent lors des grandes flambées rumorales de la Restauration et du Second Empire, véhiculent deux idées à la fois opposées et complémentaires : d'une part la dénonciation des forces politiques et des catégories sociales associées à l'Ancien Régime (les Bourbons, le clergé, la noblesse) ; d'autre part l'attachement à Napoléon I^{er}, à son fils et, à compter de 1848, à son neveu (le sort du « peuple » étant perçu comme l'enjeu du conflit que

18. Aux mois de juillet et d'août 1841, le bruit d'un nouvel impôt circule dans plusieurs départements du Midi (F. PLOUX, « Politique, rumeurs et solidarités territoriales dans les résistances au recensement de 1841 », *Les Cahiers d'histoire*, 44, 2 (1999), p. 237-266). Certaines variantes (taxe sur le linge ou sur les enfants à naître) sont évoquées par Yves-Marie Bercé dans son ouvrage sur les révoltes antifiscales du XVII^e siècle (Y.-M. BERCÉ, *Histoire des Croquants*, Paris, 1986, p. 273-351).

19. Terme qui appartient au vocabulaire de la rumeur.

sont supposés se livrer les forces d'Ancien Régime et les représentants de la dynastie fondée par Napoléon).

La représentation schématique, pour ne pas dire caricaturale, que nous proposons ici de l'idéologie de la rumeur, ne permet guère d'apprécier tout ce qu'une étude sur ce thème peut apporter à l'histoire politique de la période. C'est pourtant bien un imaginaire politique qu'expriment les « fausses nouvelles » qui circulent dans les campagnes. L'analyse des bruits « absurdes » qui se multiplient en période de disette (notamment en 1816-1817 et 1854-1855) permet par exemple de mettre au jour l'un des fondements de l'adhésion du petit peuple au bonapartisme : à savoir une représentation de Napoléon I^{er} et de son neveu conforme au modèle traditionnel du souverain évergète et paternaliste²⁰. Ces rumeurs, et bien d'autres encore, permettent de mieux comprendre le triomphe de la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte lors du scrutin du 10 décembre 1848, mais aussi l'attachement des ruraux à sa personne en dépit de la mauvaise conjoncture des premières années de son règne²¹.

L'exemple que l'on vient d'évoquer des rumeurs qui circulent en période de disette indique clairement que le décryptage et l'interprétation du message que délivre une rumeur nécessite que l'on distingue plusieurs niveaux de signification. Les rumeurs qui attribuent la hausse du cours des céréales à des pratiques telles que l'accaparement, la destruction des récoltes ou les exportations spéculatives²², expriment d'abord l'attachement des petits consommateurs à un ensemble cohérent de normes qu'Edward P. Thompson a qualifié, dans un article fameux, d'économie « morale ». Mais, en même temps, ce sont des personnes ou des groupes particuliers qui sont désignés comme coupables de ces entorses aux règles d'une économie régulée et paternaliste : il peut s'agir d'un évêque, d'un monastère, d'un négociant en blé, du gouvernement, du roi etc. La rumeur a par conséquent un contenu plus spécifiquement politique : l'identité ou la qualité sociale des responsables présumés de la disette diffèrent d'une époque à l'autre. Au XVIII^e siècle, c'étaient les grandes compagnies ou encore les personnes haut placées dans la hiérarchie du pouvoir et de l'argent qu'on accusait d'entretenir la hausse du cours des blés²³. Au moment de la crise de 1846-1847, on met en cause le gouvernement, les « riches » et les « bourgeois ». Sous le Second Empire, ce sont plutôt les nobles et le clergé que l'on soupçonne de constituer des stocks ou de détruire les récoltes.

20. Les rumeurs leur attribuent des décisions telles que la taxation, la réquisition des grains, la lutte contre l'accaparement etc.

21. Bernard Ménager et Alain Corbin ont montré combien la circulation des rumeurs avait pu contribuer à l'enracinement du bonapartisme dans les campagnes. A. CORBIN, *op. cit.*, *passim* ; B. MÉNAGER, *Les Napoléon du peuple*, Paris, 1988.

22. On peut parler de rumeurs dans la mesure où l'identité de ceux qu'on accuse d'accaparer, de détruire ou d'exporter les récoltes est imaginaire, de même d'ailleurs que les mobiles qu'on leur prête.

23. Voir en particulier S. L. KAPLAN, *Le complot de famine. Histoire d'une rumeur au XVIII^e siècle*, Paris, 1982.

Ainsi, la thématique de la rumeur présente-t-elle à la fois des éléments de continuité et des éléments de rupture. On retrouve en effet sous l'Ancien Régime, mais parfois dès le Moyen Âge, la plupart des motifs que nous venons d'évoquer : pacte de famine, nouvel impôt²⁴, empoisonnement des fontaines²⁵, décès du roi²⁶. Mais les variations que subit chaque thème en modifient profondément la signification.

Vraisemblance, pessimisme, prophéties

Nous terminerons cette rapide évocation des grandes caractéristiques de la rumeur par trois observations.

La première concerne la vraisemblance du message. Les rumeurs, en effet, n'accordent qu'une place très réduite au surnaturel et au merveilleux : l'information qu'elles véhiculent défie le bon sens, mais pas les lois de la nature. Il n'est pas sans intérêt d'observer à ce propos que les très rares rumeurs qui n'obéissent pas à cette règle de la plausibilité du message sont toutes relatives au personnage de Napoléon I^{er}. L'immense rumeur qui, en 1815-1817, annonce le retour imminent de l'Empereur en France présente quelques variantes que l'on peut qualifier de merveilleuses. On raconte dans la Creuse et la Corrèze, au commencement de l'année 1816, qu'un enfant nouvellement né aurait, « en sortant du sein de sa mère », annoncé le retour de Bonaparte²⁷. Le même motif est signalé dans la Meuse, où circule le bruit qu'« un nouveau-né, à Nancy, sortant du sein de sa mère, portait, dessiné sur sa poitrine, un aigle aux ailes déployées ; il avait sept dents, et parlait de suite pour annoncer le prochain retour de Napoléon sur le trône²⁸ ». Au printemps 1823, c'est-à-dire deux ans après la mort de l'Empereur, le bruit de son prochain retour en France recommence à circuler. On prétend qu'il est en Espagne, aux côtés du général Mina. Rien n'interdit bien sûr d'interpréter la circulation de cette rumeur comme une manière pour le petit peuple bonapartiste de nier la réalité du décès de l'Empereur. Cependant les termes utilisés pour désigner Napoléon (il est question du « général Malmort », parfois de « Mort-en-Vie ») suggèrent plutôt qu'on a affaire à l'expression d'une croyance : la capacité qu'aurait Napoléon de braver la mort.

Seconde observation : on retrouve, dans les rumeurs qui circulent au XIX^e siècle, la même disproportion entre pessimisme et optimisme que les sociologues contemporains constatent à propos des légendes urbaines. Deux spécialistes de la question écrivent que « [...] c'est l'angoisse qui domine

24. Y-M. BERCÉ, *op. cit.* note 18.

25. Y-M. BERCÉ, « Rumeurs et épidémies : les semeurs de peste », *L'Histoire*, n° 218 (février 1998), p. 78-82 ; R. BAEHREL, « La haine de classe en temps d'épidémie », *Annales É.S.C.*, 1952, p. 351-360.

26. A. FARGE, « Rumeur », dans *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, 1997, p. 958-960.

27. AN, F7 3776, bulletins du 10 janvier et du 20 février 1816.

28. G. RICHARD, « L'esprit public en Lorraine au début de la Restauration », *Annales de l'Est*, 1953, p. 183-208.

dans ces histoires. Elles expriment l'inquiétude, la crainte et le rejet du monde qui nous entoure »²⁹. Dans leur très grande majorité, les rumeurs du XIX^e siècle font état d'une menace, d'un danger, et suscitent par conséquent une très vive inquiétude. Toutefois, dans certaines circonstances bien particulières, ce sont des rumeurs porteuses d'espoir, voire d'attente millénariste, qui circulent. L'annonce de la réunion des états généraux a, par exemple, suscité toutes sortes de bruits : abolition de l'impôt, des rentes et des taxes d'entrée ; droit accordé aux paysans de chasser le gibier ; bouleversement des fortunes et des rangs³⁰. On retrouve sans doute en partie cette dimension « positive » et optimiste dans les rumeurs qui annoncent le retour de Napoléon. L'espoir de voir l'empereur reconquérir son trône est associé à celui d'une émancipation de la tutelle des notables et d'une abolition définitive d'une féodalité dont on ne cesse de redouter le rétablissement³¹.

Ce qui, en revanche, paraît distinguer certaines rumeurs du XIX^e siècle des légendes contemporaines, c'est leur dimension prophétique. L'information que délivre la rumeur est bien souvent une information sur le futur, une anticipation sur un avenir incertain et inquiétant : on annonce l'imminence d'un attentat, d'un bouleversement politique, d'une révolution etc. En 1816, d'authentiques prophéties ou pratiques divinatoires viennent se mêler aux rumeurs de retour de Napoléon.

L'histoire de la rumeur constitue un vaste champ d'étude que les spécialistes du XIX^e siècle n'ont encore qu'à peine abordé. Les fonds documentaires susceptibles d'être exploités sont pourtant d'une grande richesse ; une richesse qu'en dépit des difficultés particulières que soulève leur exploitation, le chercheur attentif au thème des représentations sociales aurait tort de négliger.

29. V. CAMPION-VINCENT, J-B. RENARD, *Légendes urbaines. Rumeurs d'aujourd'hui*, Paris, 1992, p. 339.

30. G. LEFEBVRE, *op. cit.*, p. 62.

31. Cependant, les rumeurs de retour de Napoléon provoquent également, sous la Restauration, la crainte d'un rétablissement de la conscription, et par conséquent la multiplication de mariages « mal assortis ».